

L'an deux mil huit, le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DELAFONT, Maire.

Sont présents : M Mmes DARDAILLON Bruno, GUIGNAT Marie-Claude, DUMOULIN Robert, DEBROSSE Guy, DUMOULIN Roger, NEVEU Christophe, PERICAT Bernard, TISSIER Roger, PARINAUD Charles, DESFOUGERES Francette, PINAULT Murielle, BARCAT Jeannette, JOYEUX Sylvie.

Absent : Monsieur PASQUIGNON Laurent

Madame PINAULT Murielle est élue secrétaire de la séance.

Délibération n° 080404.1: Autorisation de programme n° 1 du budget primitif 2008

Monsieur le Maire présente les prévisions de dépenses et recettes pour l'opération de restauration des structures de l'église, avec une prévision de crédits qui avaient été étalée sur deux années 2007 à 2008
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Vote l'autorisation de programme n° 1 ainsi qu'il suit :

Montant de l'autorisation de programme			Montants des crédits de paiements			
Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé	Crédits de paiements antérieurs réalisés (réalisations cumulées au 1 ^{er} janvier de l'année N)	Crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer exercices au-delà de N+1
484 149,49		484 149,49	112 526,89	371 622,60	-	-

Délibération n° 080404.2 : vote des subventions du budget primitif 2008

Coopérative scolaire La Celle / St Sulpice.....	210,00
Entente sportive St Sulpice La Celle	200,00
Dynamy'Club St Sulpice	200,00
Comice agricole Dun le Palestel	100,00
Col. Dun le Palestel.....	100,00
Croix rouge Dun le Palestel	60,00
Secours populaire de la Creuse	60,00
UFOVAL FOL CREUSE	30,00
Lire en Creuse	46,00
SD Elevage de Chevaux de trait.....	15,00
SPA Guéret	40,00
CO Tour cycliste Canton de Dun le Palestel.....	1 200,00
Alcool Assistance.....	31,00
E.M.A.L.A. (A.D.P.E.P.)	50,00
Sapeurs pompiers Dun Le Palestel.....	31,00
Sapeurs pompiers Bussière Dunoise	31,00
CIVAM Dun le Palestel	31,00
Rugby Club Dunois	50,00
Fondation du patrimoine	100,00
AFN Cté Naillat/Fleurat/Colondannes/Dun/St Sulpice .	60,00
D.D.E.N. Union Creuse.....	50,00
Centre des Jeunes Agriculteurs Dun le Palestel.....	40,00
Total subventions votées	2 735,00

Une subvention complémentaire, d'un montant maximum de 800 euros, pourra être versée à titre tout à fait exceptionnel à la coopérative scolaire du RPI des écoles de La Celle Dunoise / Saint-Sulpice le Dunois, pour participation au voyage scolaire de fin d'année des enfants de l'école de Saint Sulpice le Dunois.

Cette participation ne pourra être versée qu'après que les comptes de la coopérative scolaire et le plan financement du projet de voyage (coût, part de la coopérative, participation des parents ...) aient été présentés à la Municipalité (maire et adjoints) et qu'il en ressorte que la coopérative scolaire ne peut effectivement couvrir partie ou totalité du coût de la sortie scolaire de fin d'année.

Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Adjoints, sont chargés de prendre la décision (opportunité et montant) et d'en rendre compte à l'Assemblée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Délibération n° 080404.3 : Taux d'imposition de 2008

Monsieur le Maire fait part des travaux de la Commission des finances sur le taux des taxes locales et les besoins de recettes de la Commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants :

-

Produit fiscal attendu pour 2008 des taxes directes locales

136 057 - 19 316 = 116 741

Produit nécessaire à l'équilibre du budget

Total des allocations compensatrices

Produit fiscal attendu

Calcul des taux de 2008 par application de la variation proportionnelle				Taxes	Taux votés	Calcul du produit résultant des taux votés	
Taxes	Taux 2007	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence			Base d'imposition prévisionnelles 2008	Produit correspondant
d'habitation	8,57	116 741	9,37	d'habitation	9,47	530 700	50 257
foncière (bâti)	10,63	----- = 1,093142	11,62	foncière (bâti)	12,06	332 200	40 063
foncière (non bâti)	50,00	106 794	54,66	foncière (non bâti)	50,81	52 000	26 421
						Total	116 741

Délibération n° 080404.4 : Vote du Budget Primitif Principal 2008

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif principal qui s'équilibre à :

530.178,60 euros en section de fonctionnement

790.936,44 euros en section d'investissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- approuve la proposition de budget principal 2008 à l'unanimité.

Délibération n° 080404.5 : Vote du Budget Primitif Annexe du service d'eau et assainissement 2008

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Annexe du service d'eau et assainissement qui s'équilibre à :

79.107,72 euros en section d'exploitation

94.040,38 euros en section d'investissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- approuve la proposition de Budget Primitif Annexe 2008 à l'unanimité

Délibération n° 080404.6 : Affectation du FDAEC 2008

Monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter la subvention départementale au titre du F.D.A.E.C. 2008, d'un montant de 5.356,00 euros, aux travaux sur la voirie et les pistes communales.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide d'affecter la subvention au titre du F.D.A.E.C., pour un montant de 5.356,00 euros, aux travaux prévus sur les pistes communales dont la compétence a été déléguée au SIERS, à qui il reviendra de monter le dossier correspondant et de le soumettre à délibération du Conseil Syndical.

Délibération n° 080404.7: Stage de formation vocale

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame Marie-Madeleine Duchier qui souhaite renouveler le stage de formation vocale en 2008 et si possible en le prolongeant d'un jour.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- accepte l'organisation d'un nouveau stage de formation vocale et de le prolonger en fonction du nombre de stagiaires; les crédits nécessaires aux salaires de la formatrice et du pianiste et autres crédits nécessaires à l'organisation seront pris sur ceux du chapitre 62
- fixe comme suit les différents tarifs relatifs à cette manifestation :
 - . stage complet de 3 à 4 jours = 160 euros
 - . stage de deux jours = 110 euros
 - . stage d'un jour = 60 euros.
 - . droit d'audition aux séances = 3 euros par séance, 5 euros pour la journée, 12 euros pour les trois jours, 15 euros pour plus de trois jours.

Ces droits seront perçus par le Régisseur des Recettes diverses de la Commune contre tickets à souche numérotés

Délibération n° 080404.8 : Salle polyvalente : désignation d'un Conseiller responsable de la salle et augmentation de la caution demandée lors de la location.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Sylvie JOYEUX se propose pour assurer la responsabilité de la salle polyvalente ; elle a en effet constaté que cette salle n'est pas toujours rendue dans un état de propreté suffisamment convenable après son utilisation par des associations ou des particuliers et que par ailleurs l'inventaire de la vaisselle et autre matériel ne correspond plus à ce qui est effectivement mis à disposition lors des locations.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- désigne Madame Sylvie JOYEUX en tant que déléguée du Conseil Municipal pour assurer la surveillance de la salle polyvalente pour les affaires relatives à la propreté générale des lieux et du matériel et à l'inventaire du matériel mis à disposition des utilisateurs ; cette surveillance sera effectuée avant et après chaque utilisation de la salle polyvalente
- un inventaire général du matériel sera effectué par Madame Sylvie JOYEUX et il sera effectué à un remplacement ou complément du matériel détérioré ou manquant
- décide de porter la caution demandée lors d'une location à des particuliers à 150,00 euros par jour de location.